

1

Veiller à l'effectivité du socle de service

- 1.1 Garantir le suivi de santé dans le respect de la réglementation, et en fonction des besoins de santé travail / santé publique ;
- 1.2 Orienter prioritairement les actions des équipes pluridisciplinaires sur la prévention primaire ;
- 1.3 Assurer le maintien en emploi des populations en risque de désinsertion professionnelle ;
- 1.4 Respect des règles relatives à l'archivage, au traitement et à la protection des données.

2

Assurer la qualité de nos services

- 2.1 Mesurer l'efficacité du service rendu sur l'offre socle ;
- 2.2 Assurer la satisfaction suite aux différentes actions (Visite, interventions en entreprise, conseil...) ;
- 2.3 Assurer le traitement des réclamations ;
- 2.4 Maintenir la certification ISO 9001 et obtenir le niveau 3 SPEC 2217.

3

Proposer de nouvelles approches innovantes pour impulser des stratégies de prévention des risques dans les entreprises

- 3.1 Assurer la veille médico-technique, scientifique et juridique ;
- 3.2 Accompagner la transformation par le numérique et l'utilisation de l'IA dans le service ;
- 3.3 S'assurer du bon dimensionnement des projets (Moyens, délai, enjeux) ;
- 3.4 Assurer la communication à destination des comités scientifiques et en interne.

4

Renforcer les liens avec les entreprises et leurs branches professionnelles

- 4.1 S'assurer de la présence effective des équipes dans toutes les entreprises de manière régulière ;
- 4.2 Assurer la relation régulière avec les branches professionnelles en fonction des besoins des entreprises et de la prévention ;
- 4.3 Consolider notre image de marque auprès de ces acteurs et leurs attentes ;
- 4.4 Assurer la communication avec ces acteurs.

5

Faire des projets RSE / Qualité une source de satisfaction au travail, de levier de motivation et de développement des compétences pour chacun des acteurs du service

- 5.1 Vérifier l'adéquation entre les ressources et les besoins de service ;
- 5.2 Mesurer le niveau de satisfaction au travail des collaborateurs ;
- 5.3 S'assurer que tous les métiers bénéficient d'actions de formation pour l'adaptation de leurs compétences ;
- 5.4 Mesurer la capacité à comprendre la communication et à adapter les outils sociaux aux besoins des activités et des salariés.